

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Rédaction.

11e ANNÉE No. 107

OTTAWA VENDREDI 16 MARS 190

LE NUMERO 2 CENTS

PIANOS

A. & S. Nordheimer ont actuellement un très grand assortiment de BONS PIANOS DE SECONDE MAIN

d'excellente Manufacture. Prix et conditions plus avantageux qui aient jamais été offerts à Ottawa.

A & S Nordheimer 67 RUE SPARKS

Seuls Agents pour les Pianos Chickering, Steinway, Haines et Nordheimer et pour les Orgues Harmoniums de Estey et Kimball.

MONTRES En OR Solide pour Dames \$11.00, Montres en Argent Solide pour Dames \$6.00, Des en Argent pour Dames 25c.

Le plus grand assortiment de montres, Horloges et Bijouteries de la ville. Les plus bas prix en Canada. Bijoutiers en gros et en détail, 98 Rue Rideau et 26 Rue Sparks.

A. & A. F. McMILLAN

N. B. — Réparations une spécialité.

Vin Sirop de Dusart au LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX. Le Lacto-Phosphate de chaux contenu dans le SIROP de DUSART est le plus puissant des reconstituants.

CHITTY FRERES 312 314 RUE WELLINGTON OTTAWA Importateurs et Commerçants d'Épicerie de Choix, Etc., Etc.

A. RIBOUT TAILLEUR COUPEUR TAILLAGE GARANTI

Manteaux de Dames une Spécialité 204 Rue Dalhousie 204

NAP BOYER COUVREUR EN METAL DE TOUTES ESPÈCES

On donne un présent AVEC CHAQUE

Voiture d'Enfants

ACHETEE CETTE SEMAINE L'assortiment est considérable

NATIONAL MFG. CO. 160 RUE SPARKS.

Persiennes, Toiles et Poles a Rideaux



SCURIE DE LOUAGE

PREMIERE CLASSE,

Joseph Senecal, COIN DES RUES YORK ET DALHOUSIE.

MANTEAU

Nous commençons aujourd'hui à offrir notre nouvel assortiment d'articles de modes de printemps et d'été.

Manteaux, Dolmans, Visites, Jerseys, Vestons et Circulaires Imperméables

à une GRANDE REDUCTION pour ARGENT - COMPTANT

Cette offre ne vaudra que pour quelques jours et nous engageons les acheteurs à se hâter.

NOUS BAISSONS LES PRIX et nous offrons les plus beaux patrons et tissus en ETOFFES à ROBES, INDIENNES, SATEENS, GUILLAUMES et ETOFFES à ROBES qui lavent, à des prix qui étonneront les acheteurs.

D. Gardner & Cie.

CHARBON! Les meilleurs qualités de charbon bitumineux, anthracite, BIEN CRIBLE ET TAMISE

A. C. LAROSE Comptable, auditeur, syndic, et agent d'assurance, sur l'avis, contre le feu et les accidents.

121 RUE RIDEAU Collections faites promptement

LISEZ CECI

Si vous voulez des bargains de meubles, c'est chez le nouveau magasin de meubles.

106 et 108 rue SPARKS'

George Stewart

TEINTURERIE CENTRAL 504 RUE SUSSEX

On ne se sert d'aucun procédé chimique. On se fie à l'habileté de notre main-d'œuvre. Satisfaction garantie.

TAPISSERIES !!

Pour un mois seulement PENSEZ-Y BIEN

Pendant ce sacrifice nous vendrons nos papiers aux prix coutant. Souvenez-vous que ce n'est que pour un mois seulement.

Tapisseries depuis 4c. Papiers dorés depuis 20c. en montant.

J. F. Belanger, 159 Rue Bank

2e Bell Telephone 92.

MEMORY Mind wandering cured. Books learned in one sitting. Testimonials in all parts of the globe.

FAITS DIVERS

LA CONFERENCE DE BERLIN

Le Reichsanziger publie les discours de clôture de MM. de Berlepseh et de Gorl, ainsi que le texte français du protocole final de la Conférence internationale concernant les ouvriers.

Règlement du travail dans les mines.

Il est désirable : 1) Que la limite inférieure de l'âge auquel les enfants peuvent être admis aux travaux souterrains dans les mines, soit progressivement élevée, à mesure que l'expérience en aura prouvé la possibilité à quatorze ans révolus; pour les pays méridionaux, cette limite serait fixée à douze ans.

Le travail sous terre est défendu aux personnes du sexe féminin.

2) Dans le cas où l'air des mines ne suffirait pas pour éloigner tous les dangers d'insalubrité provenant de conditions naturelles et accidentelles de l'exploitation, de certaines mines ou de certains chantiers de mines, la durée du travail devrait être restreinte. On laisse à chaque pays le soin d'assurer ce résultat par voie législative, administrative, ou par accord entre les exploitants et les ouvriers ou encore d'après les principes et la pratique de chaque nation.

3) Que la sécurité des ouvriers et la salubrité des travaux soit assurées par tous les moyens dont dispose la science, et placées sous la surveillance de l'Etat;

Que les ingénieurs chargés de diriger l'exploitation soient exclusivement des hommes d'expérience et de compétence technique dûment constatés;

Que des institutions de prévoyance et de secours soient organisées conformément aux mœurs de chaque pays, destinées à garantir l'ouvrier mineur et sa famille contre les effets de la maladie des accidents de la vieillesse et de la mort; que les institutions qui sont propres à améliorer le sort du mineur et à l'attacher à sa profession, soient de plus en plus développées;

Que, dans le but d'assurer la continuité de la production du charbon on s'efforce de prévenir les grèves. L'expérience tend à prouver que le meilleur moyen préventif consiste à ce que les patrons et les mineurs s'engagent volontairement, dans tous les cas où des différends ne pourraient être résolus par une entente directe, à recourir à l'arbitrage.

RÈGLEMENT DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Il est désirable, sauf les exceptions et les délais nécessaires dans chaque pays, qu'un jour de repos par semaine soit assuré aux personnes protégées; qu'un jour de repos soit assuré à tous les ouvriers de l'industrie; que ce jour de repos soit fixé au dimanche pour les personnes protégées.

Des exceptions peuvent être admises à l'égard des exploitations qui exigent la continuité de production pour des raisons techniques, ou qui fournissent au public les objets de première nécessité, dont la fabrication doit être quotidienne; à l'égard des exploitations qui, par nature, ne peuvent fonctionner que dans des saisons déterminées, ou qui dépendent de l'act ou irrégulière des forces naturelles.

Il est désirable que, même dans les établissements de cette catégorie chaque ouvrier ait un dimanche libre sur deux.

Dans le but de déterminer les exceptions à des points de vue similaires, il est désirable que la règle

mentionnée soit établie par une entente entre les différents gouvernements.

RÈGLEMENT DU TRAVAIL DES ENFANTS

Il est désirable que les enfants des deux sexes n'aient pas atteint un certain âge soient exclus du travail dans les établissements industriels; que cette limite soit fixée à douze ans, sauf pour les pays méridionaux où la limite serait de dix ans; que ces limites soient les mêmes pour tous les établissements industriels, qu'il ne soit admis sous ce rapport aucune dérogation; que les enfants aient préalablement satisfait aux prescriptions concernant l'instruction primaire; que les enfants au-dessous de quatorze ans révolus ne travaillent ni la nuit, ni le dimanche; que leur travail effectif ne dépasse pas six heures par jour et soit interrompu par un repos d'une demi-heure au moins; que les enfants soient exclus des occupations insalubres et dangereuses, ou n'y soient admis qu'à certaines conditions protectrices.

RÈGLEMENTS DU TRAVAIL DES JEUNES OUVRIERS

Il est désirable que les jeunes ouvriers des deux sexes, de quatorze à seize ans ne travaillent ni la nuit, ni le dimanche; que leur travail effectif ne dépasse pas six heures par jour et soit interrompu par un repos d'une demi-heure au moins; que des exceptions soient admises pour certaines industries; que des restrictions soient prévues pour les occupations particulièrement insalubres ou dangereuses;

Que la protection soit assurée aux jeunes garçons de seize à dix-huit ans en ce qui concerne la journée maximale de travail, le travail de nuit, le travail du dimanche, leur emploi dans les occupations particulièrement insalubres ou dangereuses.

RÈGLEMENT DU TRAVAIL DES FEMMES

Il est désirable que les filles et les femmes ne travaillent pas la nuit; que leur travail effectif ne dépasse pas onze heures par jour et soit interrompu par un repos d'une durée totale d'une heure et demie au moins;

Que des exceptions soient admises pour certaines industries et que des restrictions soient prévues pour les occupations particulièrement insalubres ou dangereuses;

Que les femmes accouchées ne soient admises au travail que quatre semaines après leur couches.

Mise à exécution des dispositions adoptées par la Conférence.

Pour le cas où les gouvernements ne donneraient pas suite aux travaux de la conférence, on recommande les dispositions suivantes.

Que l'exécution des mesures prises dans chaque Etat soit surveillée par un nombre suffisant de fonctionnaires spécialement qualifiés, nommé par le gouvernement, indépendants des patrons et aussi des ouvriers.

Les rapports annuels de ces fonctionnaires, publiés par les gouvernements des divers pays, seront communiqués aux autres gouvernements.

Chacun des Etats procédera périodiquement, autant que possible, à des relevés statistiques de ces relevés statistiques.

Quant aux questions visées dans les délibérations de la Conférence les Etats participants échangeront entre eux ces relevés statistiques, ainsi que les textes des prescriptions émises par voie législative ou administrative et se rapportant aux questions visées dans les délibérations de la Conférence.

Il est désirable que les délibérations des Etats participants se renouvellent; que ceux-ci se communiquent réciproquement

MALADIES D'ESTOMAC

BYSPERFÈRE, BASTRALBIE Une commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris, pour étudier les effets du Charbon de Belloc, a constaté que les maux d'estomac, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions difficiles ou douloureuses, Crampes, Aigreurs, Renvois, etc., cessent après quelques jours d'usage de ce médicament, soit en Poudre, soit en Pastilles. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses; l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît. Les propriétés antiseptiques du Charbon de Belloc en font un des moyens les plus sûrs et les plus inoffensifs à opposer aux maladies infectieuses, telles que la Dysentérie, la Diarrhée, la Choléra, la Typhoïde, le Charbon de Belloc est employé soit pour prévenir, soit pour guérir ces maladies.

Chaque flacon de Poudre et chaque boîte de Pastilles doivent porter la signature et le cachet du Dr Belloc.

En vente dans toutes les pharmacies. — Prix : Poudre, 3 fr.; Pastilles, 1 fr. 50.

JOSEPH BRUCE

Antrefois du Medical Hall, ancienne apothicaire de l'Hôpital Général de Montréal

Chimiste et Droguiste 205 RUE RIDEAU, OTTAWA

En face du Couvent de la rue Rideau, (Téléphone de Bell No. 179)

GRAND - CHOIX

Monuments, en Granit Écossais, Granit de la Baie de Fundy, ou en Marble. Cloture et Poteaux pour enclos de toute sorte.

MON PROPRE OUVRAGE

Toujours en main. Tout ouvrage est bien létré et garanti aux plus bas prix.

R. BROWN, 94 RUE GEORGE, En face du Marché By, Ottawa.

TAPISSERIE

Mes Tapisseries (papiers-touffés) de 10 et 15 etc. sont de véritables avantages hors-ligne, des bargains qui dépassent tout ce qui a jamais été offert ici pour le même prix.

J. B. DUFORD, 108 Rue Rideau, 108 N.B. — Papier d'Or vendu à sacrifice.

Henry Watters PHARMACIEN

Coin des rues Rideau et Cumberland,

ET AUSSI Coin des rues Sparks et Bank.

L'Huile de Berthé est l'huile de foie de morue pure, préparée avec des foies importés directement pour la Maison L. F. F. 19, rue Jacob, Paris. Elle ne se vend qu'en flacons accompagnés d'une instruction.

L'Assortiment le plus complet de Chapeaux et d'Habilllements.

GRANDE VENTE

ARGENT COMPTANT Habillements et Chaussures

BRYSON, GRAHAM & CIE.,

Habillements de Messieurs, Habillements d'Enfants, Chapeaux et Chaussures,

BRYSON, GRAHAM ET CIE.,

SEULS AGENTS POUR LES THES DE TETLEY ET CIE, LES THES B. G. & CIE,

Nos prix sont de 25 par cent plus bas que ailleurs. BRYSON, GRAHAM ET CIE.,

présents, un choix de menus de toute nature; une caisse renfermant un lit de bon confort d'origine anglaise.

Si ceci est visité et examiné quotidiennement par un médecin anglais, deux internes et un membre du comité de la presse le surveillent constamment, et nulle fraude n'est possible; en vertu de la loi anglaise, si pendant ou après le jeûne un malheur arrivait, le directeur de l'établissement ou se pratique l'expérience serait responsable de la censure et serait inculpé d'homicide avec préméditation. Il a été officiellement prouvé de ce à quoi il s'exposait.

En réalité, le supplice auquel s'est condamné M. Succi démontre seulement que l'abstinence est affaire d'habitude et que la vie humaine est, sans que l'on prenne de précaution, si prolongée dans un coup qu'on ne l'aurait pas.

PAS INÉE PAR UN SERPENT

Miss Perkins, fille d'un riche habitant de Litchfield Connecticut, a failli être victime d'un singulier accident.

Miss Perkins accompagnait son frère qui était allé tirer des espèces de bœufs appelés woodchucks, dans les bois du voisinage. Pendant qu'elle se promenait, elle fut surprise de voir son frère chasser, à l'aide d'un serpent, les fleurs. Or, en en cueillant une, elle fut restée à moitié courbée, le regard fixe, comme si elle eût été maintenue dans cette position par quelque puissance invisible. En se baissant pour cueillir la fleur, la jeune fille avait croisé ses regards avec ceux d'un serpent très venimeux, à tête plate, du genre des vipères, mais beaucoup plus gros. Elle aurait voulu crier, mais elle ne pouvait pas.

Le serpent la fascinait tout en s'avançant lentement vers elle, et il n'était plus qu'à une très petite

distance, lorsque heureusement le frère de la jeune fille est arrivé, et a tué le dangereux reptile d'un coup de fusil.

La jeune fille a raconté depuis qu'elle se sentait comme enivré sous le regard du serpent. Elle avait bien conscience du danger qui la menaçait, et elle faisait des efforts désespérés pour appeler son frère et se sauver; mais sa voix semblait s'arrêter dans sa gorge et elle était incapable de détourner la tête ou de faire le moindre mouvement. Le serpent était un des plus gros de cette espèce que l'on eût encore vus dans la région et il mesurait trois pieds de long.

SUICIDE DANS UN HOPITAL

Un vieillard en traitement à l'hôpital N. C. K. à Paris s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Les malades occupant la salle Civiale venaient dans la soirée d'avant hier, un d'entre eux, le sieur Théodore Martin, âgé de soixante huit ans se lever de son lit pour prendre un objet qu'il ne put distinguer puis se recoucher presque aussitôt.

Il n'avait pas autrement pris garde à ce fait, lorsqu'un voisin de Martin s'aperçut tout à coup que du sang tachait les draps du vieillard. Il appela un surveillant, et il put alors être constaté que le malade portait, au bras droit, une encaillie qu'il s'était faite avec un canif. L'artère radiale avait été coupée.

Comme on demandait au blessé pour quelle raison il avait agi ainsi, C'est la misère qui m'a poussé, fut le simplement répondu.

Il mourut au cours de la nuit. Martin avait été transporté à l'hôpital deux jours auparavant, ou n. 16 de la rue Turbigo, au il dormait.

Il était atteint d'une pneumonie double. Son état était considéré comme désespéré.